

La répartition des moyens pour cette rentrée 2015 prend en compte les évolutions démographiques, les priorités spécifiques pour le second degré notamment la mise en œuvre du plan pour la refondation de l'éducation prioritaire et la constitution du réseau de professeurs formateurs académiques, réseau d'enseignants formateurs dont la mission est d'assurer des formations, notamment dans le cadre des Espé, et d'animer le réseau des tuteurs. Ils accompagnent notamment le plan de formation en éducation prioritaire.

S'agissant du privé, les écoles bénéficieront de la création de 668 ETP afin de permettre de décliner les priorités du ministère.

S'agissant des moyens pour la vie de l'élève, à la rentrée 2015, 137 emplois de CPE seront implantés dans toutes les académies pour améliorer l'encadrement des élèves en matière de vie scolaire.

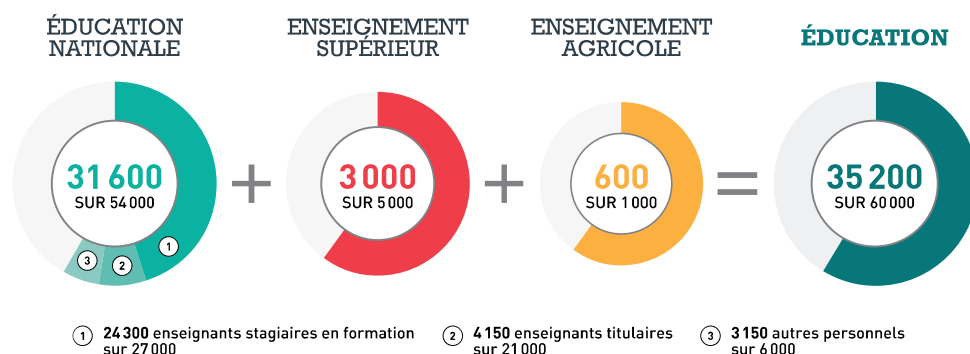
Afin de renforcer l'accompagnement des élèves en situation de handicap, 350 ETP d'AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap, nouveau statut des AVS) sont créés à la rentrée 2015.

Par ailleurs, 100 emplois de personnels médico-sociaux sont également créés : 10 emplois de médecins pour améliorer les taux d'encadrement de certaines académies, 40 emplois d'infirmiers pour améliorer le suivi de la santé des élèves dans les zones sensibles et promouvoir l'éducation à la santé et 50 emplois d'assistants de service social pour renforcer le suivi des élèves, principalement en éducation prioritaire.

Enfin, la création de 100 emplois de personnels administratifs interviendra à la rentrée 2015. Elle permettra un rééquilibrage des dotations en services académiques ainsi qu'un renforcement de l'encadrement administratif en EPLE.

60 000 POSTES DANS L'ÉDUCATION LE GOUVERNEMENT TIENT SES ENGAGEMENTS

2012-2015 : déjà 35 200 postes supplémentaires



Après 5 années de suppressions de postes, nous redonnons la priorité à l'éducation

